



U medecin n'est-il pas tenu à obligation de soins

Par **Koi2 9Doc**, le **21/03/2008** à **17:32**

Atteint d'une ALD, je n'ai eu, en 14 mois, qu'une proposition d'ESSAI THERAPEUTIQUE (à suivre 48 mois, avec effets secondaires+++) où je n'ai pas été retenu, ayant refusé de signer, immédiatement, le protocole de + de 10 pages (10 minutes de réflexion, je trouve ça COURT, vu l'enjeu!)
Après cela, aucun traitement traditionnel (existant) NE M'A ETE PROPOSE;
On m'a proposé de me rappeler en fin d'année (soit 9 mois + tard, pour.....un NOUVEAU PROTOCOLE D'ESSAI !!!!!.....
Ce qui, de plus n' a jamais été fait! Me laissant sans traitement, ni suivi!
Sans AUCUN soin, pendant 14 mois, & devant le manque de sérieux de ce medecin (specialiste!?!?!?), j'ai dû me résoudre à en contacter un autre, qui après une nouvelle batterie d'exams (pour voir l'évolution depuis + d'1 an) m'a prescrit LE TRAITEMENT HABITUEL, au bout de 2 mois.
Ne s'agit-il pas d'un refus de soin (ou manque d'obligation de soin) de la part du 1er spécialiste (!?!?!?)?